



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline Rollant (arrivée au point n°4).
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Sonia LEPAGE
EN EXERCICE..... 14	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 11	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
VOTANTS..... 12	Secrétaire de séance : Thomas MATALI

N° 02.2022.01 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Thomas MATALI en qualité de secrétaire de séance

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline Rollant (arrivée au point n°4). Absents : Sonia LEPAGE
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
EN EXERCICE..... 14	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
PRESENTS..... 11	Secrétaire de séance : Thomas MATALI
VOTANTS..... 12	

N° 02.2022.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

**Mme Le Maire
Sylvie GALIC**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D’AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4).
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Sonia LEPAGE
EN EXERCICE..... 14	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 11	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
VOTANTS..... 12	Secrétaire de séance : Thomas MATALI

N° 02.2022.03 – FINANCES – Approbation du compte de gestion 2021

Le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé, également, à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Après vérification et considérant les opérations régulières, M GUILLOUX, adjoint aux finances, propose de déclarer que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal, pour l'année 2021, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les comptes de gestion 2021.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC



Résultats budgétaires de l'exercice

47000 - LE VERGER

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		1 372 231,76	2 655 524,52
Titres de recette émis (b)	1 283 292,76	1 267 502,53	2 019 006,09
Réductions de titres (c)	751 503,56	138,50	138,50
Recettes nettes (d = b - c)	751 503,56	1 267 364,03	2 018 867,59
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 283 292,76	1 372 231,76	2 655 524,52
Mandats émis (f)	314 981,69	1 188 755,53	1 503 737,22
Annulations de mandats (g)		448,40	448,40
Depenses nettes (h = f - g)	314 981,69	1 188 307,13	1 503 288,82
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	436 521,87	79 056,90	515 578,77
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

47000 - LE VERGER

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON SUDOTAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	83 575,84		436 521,87		520 097,71
Fonctionnement	351 436,21	200 000,21	79 056,90		230 492,90
TOTAL I	435 012,05	200 000,21	515 578,77		750 590,61
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	435 012,05	200 000,21	515 578,77		750 590,61



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4).
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Sonia LEPAGE
EN EXERCICE..... 14	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 11	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
VOTANTS..... 12	Secrétaire de séance : Thomas MATALI

N° 02.2022.04 – FINANCES – Vote du Compte Administratif 2021 du budget principal

M GUILLOUX, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2021.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes :	835 079,40 €	Recettes :	1 418 800,03 €
Dépenses :	314 981,69 €	Dépenses :	1 188 307,13 €
Résultat :	(+) 520 097,71 €	Résultat :	(+) 230 492,90 €

Mme Sylvie GALIC sort de la salle de conseil pour le vote

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2021.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4).
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Sonia LEPAGE
EN EXERCICE..... 14	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 12	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
VOTANTS..... 13	Secrétaire de séance : Thomas MATALI

N° 02.2022.05 – FINANCES – Affectation du résultat 2021

L'examen du compte administratif fait apparaître :

- En investissement, un excédent cumulé de 520 097,71 €
- En fonctionnement, un excédent cumulé de 230 492,90 €
- En restes à réaliser : RAR Dépenses : 15 060 € et en RAR Recettes : 5 024 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

1°) – Excédent d'investissement :

- Inscrire au chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » en recettes d'investissement la somme de 520 097,71 €

2°) – Excédent de fonctionnement :

- Inscrire au 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 80 492,90 €
- Inscrire au 002 « Excédent reporté » pour 150 000 €

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4).
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Sonia LEPAGE
EN EXERCICE..... 14	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 12	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
VOTANTS..... 13	Secrétaire de séance : Thomas MATALI

N° 02.2022.06 – FINANCES – Vote des taux d'imposition 2022

M GUILLOUX, après concertation de la commission « finances », propose aux membres du Conseil municipal, d'augmenter le taux concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,5 %. Les taux retenus pour l'année 2022 seront donc les suivants :

	Taux 2022	Variation du taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	44,32 %	1,5 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	76,74 %	Néant

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la proposition ci-dessus

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4).
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Sonia LEPAGE
EN EXERCICE..... 14	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 12	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
VOTANTS..... 13	Secrétaire de séance : Thomas MATALI

N° 02.2022.07 – FINANCES – Subventions et participations 2022

M. GUILLOUX, Adjoint aux finances, après concertation de la commission « finances », propose aux membres du Conseil municipal les sommes suivantes :

Article	Bénéficiaire	Montant de la subvention
6574	ACCA	300,00 €
	Ajoncs d'or	75,00 €
	CATM	200,00 €
	Club de l'Amité	400,00 €
	Coopérative scolaire	935,00 €
	Diagonales 35	1 750,00 €
	Eskouadenn	400,00 €
	CFA 22	25,00 €
	Basket	500,00 €
	Tennis de table	700,00 €
	Badminton	400,00 €
	Ouest Athlétique	140,00 €
	OSCOR	1 436,00 €
	Les déboussolantes Pinklaudies	200,00 €
	Réserve	9 039,00 €
	Total	16 500,00 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le nouveau tableau des subventions et participations 2022.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4). Absents : Sonia LEPAGE
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
EN EXERCICE..... 14	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
PRESENTS..... 12	Secrétaire de séance : Thomas MATALI
VOTANTS..... 13	

N° 02.2022.08 – FINANCES – Vote du Budget Primitif 2022 du budget principal

M GUILLOUX, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2022

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes :	1 321 100 €	Recettes :	1 359 674 €
Dépenses :	1 321 100 €	Dépenses :	1 359 674 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le budget primitif 2022 du budget principal

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4).
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Sonia LEPAGE
EN EXERCICE..... 14	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 12	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
VOTANTS..... 13	Secrétaire de séance : Thomas MATALI

N° 02.2022.09 – FINANCES – Subvention au CCAS

M GUILLOUX, adjoint aux finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour valider le versement de la subvention versée au CCAS.

La subvention sera prévue pour un montant maximum au Budget primitif et devra être justifiée par le tableau des résultats de fin d'année.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le versement de la subvention au CCAS.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<p>DATE DE CONVOCATION 18/02/2022</p> <p>DATE D’AFFICHAGE 25/02/2022</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE..... 14</p> <p>PRESENTS..... 12</p> <p>VOTANTS..... 13</p>	<p>L’an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.</p> <p>Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4).</p> <p>Absents : Sonia LEPAGE</p> <p>Absents excusés : Nolwenn MARTIN</p> <p>Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.</p> <p>Secrétaire de séance : Thomas MATALI</p>
--	---

N° 02.2022.10 – FINANCES – Conditions de versement de la subvention 2022 à l’École Sainte Bernadette

M GUILLOUX informe le conseil municipal que la subvention accordée à l’École Sainte Bernadette s’élève à 58 940,89 € €. Il propose de verser la subvention 2022 en trois fois comme suit :

- 1^{er} versement : courant mars pour 19 646,97 €
- 2^{ème} versement : courant juin pour 19 646,97 €
- 3^{ème} versement : courant septembre pour 19 646,95 €

Après délibération et à l’unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de verser la subvention 2022 à l’École Sainte Bernadette en trois fois

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4). Absents : Sonia LEPAGE
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
EN EXERCICE..... 14	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
PRESENTS..... 12	Secrétaire de séance : Thomas MATALI
VOTANTS..... 13	

N° 02.2022.11 – PERSONNEL COMMUNAL – Création de postes pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Mme le Maire propose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget adopté par délibération n°03.2021.07 du 25 mars 2021,

Considérant la nécessité de créer 10 emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pour l'année 2022 dans les services municipaux ;

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

- à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

- de modifier le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- que les dispositions de la présente délibération prennent effet immédiatement.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4).
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Sonia LEPAGE
EN EXERCICE..... 14	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 12	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
VOTANTS..... 13	Secrétaire de séance : Thomas MATALI

N° 02.2022.12 – PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget adopté par délibération n°03.2021.07 du 25 mars 2021,

Considérant la nécessité de créer 10 emplois non permanents compte tenu du nombre de remplacement à pourvoir pour l'année 2022 dans les services municipaux

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence des fonctionnaires ou des agents contractuels à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ des agents et/ou après son retour pour une mission de tuilage.

- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- que les dispositions de la présente délibération prennent effet immédiatement.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4). Absents : Sonia LEPAGE
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
EN EXERCICE..... 14	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
PRESENTS..... 12	Secrétaire de séance : Thomas MATALI
VOTANTS..... 13	

N° 02.2022.13 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un représentant à « Terres de Sources » à titre consultatif dans la commission d'appel d'offres de commandes

Proposition d'une candidate : Mme Delphine DELCAMBRE

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Mme Delphine DELCAMBRE pour représenter la commune de LE VERGER, à titre consultatif, dans la commission d'appel d'offre de commandes auprès de « Terres de Sources ».

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<p>DATE DE CONVOCATION 18/02/2022</p> <p>DATE D’AFFICHAGE 25/02/2022</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE..... 14</p> <p>PRESENTS..... 12</p> <p>VOTANTS..... 13</p>	<p>L’an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.</p> <p>Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4).</p> <p>Absents : Sonia LEPAGE</p> <p>Absents excusés : Nolwenn MARTIN</p> <p>Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.</p> <p>Secrétaire de séance : Thomas MATALI</p>
--	--

N° 02.2022.14 – INTERCOMMUNALITÉ – Rennes Métropole - Rapport relatif aux prix et à la qualité du service public d’assainissement.

En application de l’article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport relatif aux prix et à la qualité du service public d’assainissement pour l’année 2020 de Rennes Métropole fait l’objet d’une communication auprès du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal, à l’unanimité, prennent acte du rapport relatif aux prix et à la qualité du service public d’assainissement pour l’année 2020 de Rennes Métropole.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 18/02/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 25/02/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point n°4).
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Sonia LEPAGE
EN EXERCICE..... 14	Absents excusés : Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 12	Pouvoirs : De Nolwenn MARTIN à Delphine DELCAMBRE.
VOTANTS..... 13	Secrétaire de séance : Thomas MATALI

N° 02.2022.15 – Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises par Madame le Maire entre le 8 janvier 2022 et le 23 février 2022.

- Le 13 janvier décide l'achat d'une étagère pour la bibliothèque auprès d'IKEA pour un montant de 34,99 € TTC.
- Le 19 janvier autorise le transport des enfants de l'École de la Vallée du Rohuel, pour la séance de cinéma du 25 janvier 2022, avec les transports COTTIN pour un montant de 132 € TTC.
- Le 19 janvier autorise le transport des enfants de l'École de la Vallée du Rohuel, pour la séance de cinéma du 1^{er} février 2022, avec les transports COTTIN pour un montant de 132 € TTC.
- Le 28 janvier décide l'entretien de la tondeuse GRILLO auprès de JARDIMAN pour un montant de 786,86 € TTC
- Le 28 janvier décide l'achat de deux téléphones portables pour les services techniques et l'astreinte auprès de SFR pour un montant de 225 € TTC
- Le 3 février décide l'achat de 10 plaids pour le Lavoir auprès d'IKEA pour un montant de 69,90 € TTC
- Le 15 février décide l'achat d'un écran d'ordinateur de 23 pouces pour l'École de la Vallée du Rohuel auprès de MICRO C pour un montant de 162,00 € TTC.
- Le 15 février décide l'achat de pneus pour le NISSAN des services techniques auprès du Garage des 4 Routes pour un montant de 529,32 € TTC.
- le 23 février décide l'achat de matériel pour la réparation de l'Auxigreen auprès de MATEBRI pour un montant de 415,20 € TTC
- Le 23 février décide l'achat de bois pour la fabrication du terrain de pétanque auprès de la scierie LAUNAY pour un montant de 508,42 € TTC.

Mme Le Maire
Sylvie GALIC

